

Comment servir

L'INSTITUTEUR

Un homme politique français disait naguère : « Le combat n'est plus au chemin creux, il est à l'école. » Appliquée à la province de Québec, cette phrase signifie : *Le combat n'est plus au champ clos de la politique, il est à l'école, à l'école primaire surtout.*

Ailleurs, on a dressé l'école officielle comme une machine de guerre contre l'Église. Chez nous sachons la maintenir officiellement catholique afin qu'elle demeure le rempart de la Foi, protectrice de la race et de la langue au Canada français.

Ailleurs, on a désintéressé la famille de l'école en confiant à l'État des pouvoirs et des devoirs qui appartiennent aux parents de par le bon sens et le droit naturel. Chez nous, intéressons de plus en plus les pères et les mères de famille aux choses de l'école afin que cette dernière reste dans la tradition canadienne, c'est-à-dire, catholique et française.¹

Ailleurs, on fait de l'école une usine purement commerciale ou industrielle et non une maison de formation intellectuelle et morale, sociale et patriotique. Chez nous, gardons à l'école son caractère éducatif, « ayons le culte

¹ « C'est uniquement par les vertus qui nous viennent de notre foi catholique et de notre vieille formation française que, devant l'anarchie des idées et l'éroulement universel, nous représentons la stabilité de la famille, le respect de la justice et de la propriété, le culte de l'autorité. » (L'abbé L. GROULX, *L'Action française*, novembre 1919.)

de la formation générale, du développement normal des facultés ». ¹

Et dans une telle école, comment l'instituteur (ou l'institutrice) religieux ou laïque, doit-il servir la cause française et catholique ?

La réponse complète à cette question requerrait tout un traité de pédagogie. Contentons-nous d'en esquisser les grandes lignes.

* * *

L'instituteur canadien-français a le devoir impérieux de transmettre aux générations montantes, sans l'amoindrir, le dépôt sacré de la langue française « gardienne de la Foi » et des traditions du passé faites de probité, d'honneur, de courage et d'hospitalité. Le langage et la tradition, ce sont là des biens précieux préparés en notre faveur par les ancêtres et qui nous constituent débiteurs envers l'avenir.

La fidélité à la langue et aux traditions des aïeux conduit sans effort et naturellement à l'amour du sol natal, à l'affection pieuse du berceau de notre race, la province de Québec, sa véritable patrie.

Mais pour qu'un peuple conserve fièrement sa langue, il faut qu'il la possède dans sa pureté, sa souplesse, sa clarté, sa logique et son élégance. De là l'obligation patriotique pour les maîtres d'enseigner dans nos écoles avec zèle, intelligence et amour la langue des ancêtres, apportée du beau pays de France en plein 17^e siècle alors que Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Massillon, Corneille, Racine, Boileau, Molière, LaFontaine, Pascal, Labruyère, Mme de Sévigné, Mme de Maintenon, jetaient un éclat incom-

¹ R. P. AdélarD DUGRÉ, s. J., *L'École canadienne-française*, p. 13.

parable sur leur patrie, la terre des lys, notre mère-patrie à nous, Canadiens français !

Certes, nous sommes attachés par toutes les fibres de notre âme et par les mille liens du souvenir aux rives du Saint-Laurent, à la province de Québec, berceau du peuple canadien, notre vraie patrie. Et nous avons raison.

Mais nous ne sommes pas seulement attachés à la poussière de nos aïeux, nous sommes plus encore attachés à leurs âmes, suivant l'admirable expression du Père Janvier. Au cours d'une de ses conférences sur la « Charité », le célèbre prédicateur français a laissé tomber de son cœur et de ses lèvres, du haut de l'illustre chaire de Notre-Dame de Paris, la noble page qui suit et que nous faisons nôtre. Parlant des aïeux, le successeur de Lacordaire dit :

« Un de nos plus ardents désirs est de connaître leurs pensées, leurs ambitions, leurs rêves, les secrets de leurs cœurs. Eh bien ! la langue nationale nous met en communication avec l'âme des générations disparues. Celles-ci ont laissé couler leurs idées, l'expression de leurs joies, de leurs inquiétudes, de leurs espoirs, le souvenir de leurs revers ou de leurs victoires dans des mots tous tirés de notre langue. Grâce à la langue, nous sommes en relation avec l'âme de nos pères, ce qui est le désir de l'amour ; grâce à elle, nous savons ce qui les préoccupait, ce qui les enchantait, ce qui les navrait ; nous vivons avec ceux qui ont connu saint Louis, Louis XIV, Napoléon, et nous partageons pour ainsi dire leur existence de chaque jour. Comment ne pas avoir le culte des formules qu'ils ont employées ? Comment ne pas garder avec un soin jaloux le sens qu'ils donnaient à leurs discours ? Comment ne pas préférer à toutes les autres la langue de la patrie, qui nous lie si intimement au passé de nos familles et de notre race. »¹

¹ R.-P. JANVIER, 5e conférence sur la « Charité ».

Comment ne pas préférer à toutes les autres la langue de la patrie ! Et la langue de la patrie canadienne pour nous c'est la langue française, celle de Cartier, de Champlain, de le Caron, de Brébeuf, de Laval, de Dollard, de Montcalm, de Lévis, de Briand, de Papineau, de Lafontaine et de Morin, de tous les fondateurs du Canada français. C'est en cette langue, belle entré toutes, que depuis trois siècles les missionnaires et leurs successeurs ont prêché les vérités de l'Évangile en terre canadienne; que les capitaines ont conduit leurs vaillantes troupes à la victoire; que nos mères ont chanté les vieilles ballades normandes ou poitevines auprès des berceaux jamais vides, toujours débordants de vie et d'espérance.

C'est cette langue, instituteurs et institutrices, que nous avons mission d'enseigner dans chacune des huit mille écoles de notre province. Le sang français qui coule dans nos veines pur de tout alliage nous en fait un devoir, et le programme d'études nous y oblige. Notre fierté nationale nous défend toute négligence sur ce point, et l'attachement sincère et profond que nous avons pour la foi de nos pères nous rappelle avec instance que chez nous la langue française demeure la gardienne fidèle de la doctrine catholique.

A cette fin, étudier les meilleurs procédés afin d'apprendre à bien lire aux tout petits; s'initier aux méthodes les plus rationnelles pour enseigner la lecture à haute voix, la grammaire, l'orthographe et la rédaction. A tous les degrés du cours primaire, donner l'exemple du bon langage, en parlant soi-même avec une correction parfaite. A tous les degrés du cours, s'appliquer à former le goût par la lecture et la récitation de modèles français en prose et en vers. A tous les degrés du cours, choisir avec soin les phrases, textes et dictées nécessaires à l'enseignement grammatical. A tous les degrés du cours, établir la langue française

reine et maîtresse, ne jamais lui substituer une autre langue comme moyen d'enseignement. A tous les degrés du cours, enseigner toutes les matières du programme en français et non commettre la grande erreur pédagogique d'enseigner l'arithmétique, l'histoire ou la géographie en anglais à des élèves canadiens-français.

* * *

Mais l'instituteur ne doit pas oublier que son rôle est celui d'éveilleur d'âme. Et l'âme canadienne étant à la fois française et catholique, et ce au risque d'apostasie, le double rôle d'éveiller le sentiment français et la pensée catholique s'impose à l'éducateur canadien-français.

Le cultivateur sème des moissons dans un grain de blé, et l'instituteur véritable peut semer des générations de chrétiens dans une parole choisie avec à propos et dite avec sincérité. De là la grave obligation pour le maître catholique de profiter de toutes les branches d'enseignement, mais avec mesure, tact et discernement, pour éclairer et affermir l'idée religieuse. Le clergé ne peut tout faire, malgré sa science et son dévouement. Au maître de lui accorder son concours : c'est d'ailleurs le vœu de l'Église. Mais pour remplir sa tâche d'éducateur catholique, l'instituteur doit posséder une connaissance suffisante de sa religion; il doit apporter au combat « l'entière énergie de son esprit et la force de sa volonté », suivant le conseil de Léon XIII.

Avec l'éminente religieuse éducatrice, Janet Erskine Stuart, demandons-nous : « Qu'advient-il de ces enfants qui vont entrer demain dans l'existence réelle et former la génération de l'avenir ? La religion sera à leur foyer ce qu'ils l'auront voulue et ce qu'ils l'auront faite; l'atti-

tude de leur début sera ordinairement celle de toute leur vie, des premiers pas dans le chemin qui s'ouvre dépendra l'allure dont ils marcheront ». ¹

Il adviendra de ces enfants ce que l'école, le couvent et le collègue auront voulu. La foi catholique de la génération prochaine sera éclairée, ferme et agissante, si les maîtres de l'enfance ont secondé avec conviction les efforts du prêtre et intéressé chaque jour les parents à l'œuvre capitale de la formation religieuse de leurs enfants. Les formules apprises par cœur pourront s'effacer de la mémoire, mais les principes demeureront au plus profond de l'âme, si les maîtres de la jeunesse ont pris le soin d'expliquer, de faire comprendre les textes avant de les faire apprendre.

Parlant à de jeunes confirmands, le Père Monsabré disait un jour : « Le Chrême qui luit sur vos fronts va s'effacer bientôt; mais le signe indélébile, le caractère sacramentel demeure éternellement gravé dans votre âme. »

L'éducateur, certes, ne peut comme l'Esprit-Saint, imprimer un caractère ineffaçable, mais il doit s'efforcer de graver dans les intelligences des convictions profondes qui dureront toute la vie.

Encore ici, l'exemple du maître peut faire beaucoup : comme celle du père et de la mère, la vie de l'instituteur doit être conforme aux principes de la vie chrétienne et catholique. Rien de plus éloquent que le bon exemple.

* * *

Il ne suffit pas de donner à l'école une bonne culture française et une excellente formation religieuse, il faut en-

¹ JANET ERSKINE STUART, *L'Éducation des jeunes filles catholiques* (Traduction de A. Rosette, s. J.), p. 23.

core faire en sorte que cette culture et cette formation se conservent toute la vie. C'est pourquoi l'instituteur (et l'institutrice) dévoué ne considère pas sa tâche comme terminée lorsque ses élèves ont quitté définitivement l'école. Loin de les abandonner à eux-mêmes, de les oublier, le véritable éducateur ne perd jamais de vue ses anciens élèves : il s'efforce de les attirer, de gagner leur confiance; il s'intéresse à leurs travaux, à leurs projets d'avenir, et profite de toutes les occasions pour leur donner de bons conseils, pour leur rendre service : l'influence du bon maître se prolongera ainsi au delà de l'école et contribuera à maintenir chez notre peuple la double influence de la langue française et de la foi catholique.

Mais une telle œuvre d'éducateur ne peut être accomplie que par des maîtres compétents. Et cette compétence ne s'improvise pas : elle s'acquiert par l'observation et l'étude. Saint François de Sales appelait la science le huitième sacrement du prêtre. On peut en dire autant de l'instituteur qui doit travailler sans cesse à augmenter la somme de ses connaissances, à parfaire sa culture générale.

Et armés de la science, de la piété et du dévouement, allons sans crainte au combat et ayons confiance en l'éducation française et catholique que nous ont léguée nos pères et que nos collègues classiques ont si précieusement conservée. Ne nous laissons pas envahir par les méthodes étrangères, incompatibles avec le génie de notre race.

En juillet 1919, l'illustre général de Castelnau présidait une distribution de prix au collège des Jésuites de la rue de Madrid, à Paris. Il y prononça un discours admirable où nous lisons ces fières paroles :

« Ne vous laissez pas séduire par ces méthodes d'éducation étrangères qui mettent la culture physique au premier plan. Lorsque nos Alliés de l'Ancien et du Nouveau

Monde ont dû chercher dans les rangs de leur élite intellectuelle, les cadres, surtout les cadres supérieurs, nécessaires à la constitution de leurs unités, leur embarras n'a pas été mince. Ils ont dû puiser largement, « très largement », on ne saurait trop le répéter, dans la source puissante et abondante de l'intelligence française. Or, vous le savez, les armées n'existent que par leurs cadres. Auraient-elles existé sans nous, les armées de l'Entente? Je vous laisse le soin de répondre. »

Puis précisant sa pensée au sujet de l'enseignement traditionnel, c'est-à-dire de l'enseignement catholique et français, de Castelnau se hâte d'ajouter :

« Ayez surtout confiance dans l'éducation qui vous est donnée ici, par des maîtres auxquels les patries antiques auraient tressé des couronnes pour leur science et leurs vertus. »

Et ces maîtres, c'était des Jésuites, éducateurs émérites, dignes représentants de la tradition française et catholique dans l'enseignement. Cette tradition a été fidèlement conservée dans la province de Québec : on la retrouve dans l'école primaire, comme au collège et à l'université.

Il incombe aux instituteurs et aux institutrices de contribuer, dans la mesure qui leur revient, au maintien de cette tradition sacrée dans chacune des huit mille écoles primaires de notre province française et catholique. C'est là un beau rôle qui doit se remplir sans éclat, sans réclame. A ce sujet, une phrase d'Henri Joly, de l'Institut, me revient à la mémoire : « Il fut un temps où l'on dissertait peu sur la patrie; on la servait, on mourait pour elle ». ¹

C.-J. MAGNAN,

Inspecteur général.

¹ Henri JOLY, *L'Enfant*, p. 5.

PATRIOTISME ET AFFAIRES

Le cosmopolitisme nous apparaît comme l'une des tendances caractéristiques de la vie moderne. Sous la plume des lettrés il devient parfois la forme d'un dilettantisme sceptique; c'est dans le domaine économique qu'il s'épanouit le plus librement. Le mercantilisme et le goût du lucre s'accompagnent presque toujours d'une diminution du sens national. L'argent, qui est la grande force matérielle de notre époque, tend à détruire de plus en plus les patries, les civilisations locales et naturelles, réduisant l'Art à n'être plus que la monotonie du confortable et la Pensée, qu'un produit dont on trafique. Chacun connaît les conclusions attristantes de *l'Avenir de l'Intelligence* de Maurras. L'argent détermine en outre la formation d'une ploutocratie anonyme, avide de toutes les jouissances dans le parasitisme et de toutes les dominations dans l'irresponsabilité; il a surtout développé depuis un siècle une finance anarchique et déracinée au service de cet éternel sans-patrie : le banquier juif.

Le commerce et l'industrie n'échappent qu'à moitié à ce déracinement. M. Mackenzie-King, dans son livre : *Industry and Humanity*, insiste avec raison sur cette phase de l'évolution économique qui est caractérisée par l'internationalisation de l'industrie et du commerce. Grâce au développement du machinisme qui permet la fabrication en série et en des types uniformes; grâce au progrès des transports maritimes et terrestres qui ont abattu les distances et les frontières; grâce à l'organisation universelle du crédit, l'homme d'affaires moderne possède de merveilleux instruments d'expansion mondiale. Toute son am-

bition se porte vers la conquête de nouveaux marchés, les plus éloignés comme les plus disparates. Malgré le spectacle des civilisations diverses, son esprit généralisateur plus qu'analytique s'est habitué à ne plus bien distinguer les caractères propres au génie de chaque race. Peu à peu, faute de relief, l'idée de nationalité perd de son emprise dans le monde des commerçants et fait place à une mentalité curieuse, sans grande psychologie, qui considère l'humanité sous l'aspect uniforme d'une vaste communauté d'acheteurs et de vendeurs.

En notre pays, d'autres causes encore contribuent à défigurer la vie nationale. Un premier fait s'impose à l'attention des esprits avertis : le manque d'homogénéité de notre finance. Nous sommes en présence d'un groupe d'éléments qui n'ont d'autre lien qu'un intérêt commun transitoire. Pays jeune, où la concentration de la richesse ne s'opère qu'avec lenteur et de façon tout à fait insuffisante, il nous faut recourir, pour une foule d'entreprises, aux capitaux étrangers. De toutes les influences qui contribuent par là même à l'asservissement partiel mais progressif de notre finance, l'influence du capitaliste américain est certes la plus fortement ressentie... Irons-nous jusqu'à dire qu'il n'existe pas de finance canadienne-française ? ou que ce qui existe, manque de haute envergure et d'originalité puissante ? Nous avons, sans doute, des financiers de valeur ; ils sont des unités, ils ne forment pas bloc. La dispersion des énergies, notre mal endémique, empêche la naissance d'un mouvement financier autochtone. Dans le commerce et l'industrie, c'est encore le capital anglais ou américain qui alimente pour beaucoup les maisons canadiennes-françaises, soit par le crédit des banques, soit par l'association directe au capital canadien-français. De ce fait la conservation des aspirations de

race, de la conscience ethnique, dans les affaires, devient un problème. En réalité, et pour des causes d'une complexité réfractaire à l'analyse, le sens national s'émousse, est dévié, faussé. L'on en est rendu à célébrer comme un acquis de progrès l'établissement en notre province des industries étrangères, comme si ces entreprises n'accroissaient pas notre dépendance. Nous ne donnons pas à ce recul un caractère définitif et irrémédiable, si la réaction se dessine, se précise, prend corps dans ses lignes générales.

De plus en plus, nous sentons la nécessité d'un vrai patriotisme qui préside à l'orientation de notre effort commercial et industriel, à la constitution d'une vie économique originale et forte. Il faut qu'au-dessus des convoitises et des appétits, au-dessus des disputes et des sophismes, se dresse une réalité : une conscience nationale, « ce point fixe, comme dit Barrès, non pas immuable, mais qui s'analyse et qui évolue en ne perdant ni sa tradition ni le sens de sa tradition ».

Les rêveurs socialistes s'efforcent de faire prévaloir sur les droits des patries les droits soi-disant supérieurs d'une humanité idéale. Il y aura toujours une incompatibilité absolue entre cet humanitarisme d'idéologues en faillite et la prospérité des nations. Le patriotisme fait les peuples forts; l'amour de l'humanité les désagrège lentement. Le second ne l'emporte d'ailleurs que dans les civilisations éternées, où le dilettantisme moral a détruit, en les dispersant, les vertus de la race. Il faudra toujours préserver les pays de ce kantisme malsain qui érige en règle collective la discipline des individus et, puisque l'on est d'un pays, se préoccuper d'agir dans l'intérêt de ce pays.

L'homme, en effet, ne se meut pas dans l'absolu ni l'isolement. Il est en relation avec des hommes; cela im-

plique des devoirs, lesquels sont la limite et la mesure de ses droits. Or, la patrie n'est que la société particulière à laquelle nous appartenons, soit par une longue chaîne de générations, soit en vertu de la loi. Et les individus ont envers la société des obligations précises qu'on peut comprendre toutes sous le nom de patriotisme ou de civisme, tous deux n'étant au fond qu'un même et identique impératif à procurer la grandeur et la prospérité nationales. A cette loi, le financier, l'industriel, le commerçant sont soumis comme les catégories des autres hommes. L'activité économique ne saurait être étrangère à toute préoccupation d'ordre moral, si elle se subordonne, au contraire, à l'intérêt général de la société, si elle n'est qu'une fonction de la vie des peuples. Il importe donc à l'homme d'affaires de se libérer de l'ambiance matérielle qui le sollicite, de s'élever, par delà son négoce, jusqu'à la conception et l'acceptation de principes supérieurs essentiels aux collectivités. Toute collaboration sociale est à base de désintéressement. L'œuvre désintéressée comporte un élément de perfection, un degré d'achèvement, une puissance constructive qui constitue précisément sa valeur en regard de la vie nationale.

Il ne faut pas mêler le patriotisme et les affaires, dit-on. — Fort bien; mais, pour ne pas les confondre, il faudrait pourtant se garder de les diviser jusqu'à l'indépendance. Le patriotisme est, sans doute, un mobile extérieur à la vie économique, mais combien nécessaire ! Il est un principe essentiel d'unité, un élément de synthèse qui rattache, pour ainsi dire, l'activité économique à l'ensemble des activités nationales. Il situe, en quelque sorte, nos actes dans leur cadre naturel, leur horizon propre, celui du Canada; il fait leur valeur en fonction de ce dernier.

Nous aspirons à créer parmi nous la richesse. Dans la pensée de ceux qui susciteront une orientation si nouvelle aux Canadiens-français, la richesse n'est qu'un moyen, et non une fin, un point d'appui, une arme enfin, — par quoi nous nous acheminons vers une supériorité, laquelle répond à nos atavismes de catholiques et de Français, supériorité de l'esprit, celle-là, qui ne s'achète au prix d'aucune servitude. Un patriotisme averti ralliera toutes les énergies autour d'un programme commun de développement économique. Il nous aide en plus à en déterminer les caractères intrinsèques. Nous ne saurions abandonner notre effort aux forces du hasard. L'heure est passée des impulsions aveugles; il s'agit aujourd'hui d'organisation rationnelle et réfléchie. Chose complexe à la vérité, puisqu'il faut non seulement adapter tant bien que mal notre action aux fins poursuivies, mais tenir compte aussi des conditions et des circonstances dans lesquelles elle s'exerce. Étude des qualités profondes de notre race, connaissance des conditions géographiques qui président à son évolution naturelle, voilà bien deux choses indispensables à toute tentative d'organisation. La tradition joue ici un rôle important. Elle nous renseigne sur la psychologie du peuple canadien-français, sur ses aptitudes congénitales, ataviques, ses idéals sociaux et politiques. La science, de son côté, utilise ces éléments psychiques, ces faits d'âme qu'elle dirige différemment suivant le milieu physique auxquels ils restent inévitablement soumis. S'inspirer des qualités morales et physiques de notre peuple et des vertus de notre sol, voilà bien une des conditions de tout effort économique sérieux. Nous tenons en raccourci la formule de notre développement économique qui devra être à la fois traditionaliste (ce qui ne veut pas toujours dire conservateur), et régionaliste, c'est-à-dire décentralisé.

Traditionaliste, il marquera chez nous le triomphe de la conception française de la vie matérielle des peuples. Donner à notre commerce, à notre industrie, à notre finance une inspiration nettement française, c'est tout ce que nous disons et rien de plus. Il ne s'agit pas, dans le Québec, d'une mauvaise réplique de l'industrie française ni d'une copie servile de ce qui nous vient de la France commerciale ou financière. Nous n'acceptons aucune tutelle, pas plus française qu'américaine. L'industriel de France s'est fait connaître sur tous les marchés par ses qualités de bon goût, son souci artistique constant, sa recherche de l'élégance, du fini, de l'achevé. Il a développé une industrie tellement spécialisée et souple qu'elle reste franchement supérieure à toute autre. L'article français est presque inimitable. Notre industrie est encore à ses débuts; n'importerait-il pas de la pénétrer de ces qualités si françaises, de lui créer ainsi une physionomie tranchée au milieu de l'élément anglo-saxon? L'habileté reconnue de l'ouvrier canadien-français, habileté que développerait davantage l'enseignement technique, ne rend pas la chose irréalisable. A cette industrie d'inspiration française, corrigée dans certains de ses procédés, nous garderions une allure française par le respect constant de la langue dans le choix des raisons sociales, des marques de commerce, dans la rédaction des annonces, comme aussi bien dans les relations avec nos compatriotes de langue anglaise.

Régionaliste ou décentralisé, notre effort visera à multiplier les centres ou foyers de vie industrielle et commerciale. On a beaucoup parlé, et encore plus écrit, de régionalisme économique. En France, le problème est un de ceux qui retiennent davantage l'opinion publique. Tout essor économique est à base de décentralisation; le régionalisme impératif est l'aboutissant de tout programme cons-

tructif. Des centres comme les Chutes Shawinigan, les Trois-Rivières, Chicoutimi, etc., sont pour une province des facteurs de vie intense. On ne saurait trop favoriser les initiatives locales, qui visent à l'utilisation sur place des ressources de la nature. Le développement d'une région ne saurait se faire au détriment de l'ensemble du pays. Il augmente au contraire de tout son afflux de vie la vie du Canada entier.

En résumé, tenir compte des qualités de la race et des données de la science; organiser notre action suivant des vues de décentralisation, favorables partant aux suggestions de notre sol, telle est notre conception d'un développement économique. Nous ne la présentons pas comme la seule vraie; nous la proposons seulement à l'attention de ceux qui ont le souci de nous constituer une vie originale et forte.

Cette conception, nous la trouvons formulée dans les conclusions de *l'Enquête sur la Monarchie* de Maurras. « Ce que nos ancêtres, dit-il, ont fait par coutume et par sentiment, le poursuivre nous-mêmes, avec l'assurance et la netteté scientifique, par raison et par volonté ».

François VÉZINA,

de l'École des Hautes Études Commerciales.

1000 ABONNÉS

Ainsi qu'on le verra par le rapport du secrétaire de la Ligue des Droits du français, l'*Action française* ne paie pas ses frais. C'est une situation qui ne peut durer. Deux remèdes s'offraient à nous : élever le prix de l'abonnement ou le nombre des abonnés. Nous optons pour celui-ci. Il nous faut mille nouveaux abonnés. A nos amis de nous les procurer. Nous tenons à leur disposition des carnets d'abonnement. Nous les prions de nous envoyer de nouveaux abonnements ou à tout le moins, des listes d'abonnés probables.

QUE CHACUN FASSE SA PART

LE SYNDICAT CATHOLIQUE ET NATIONAL

SES AVANTAGES

Plus que jamais l'ouvrier sent le besoin de s'unir à ses frères pour la défense de ses intérêts. La question n'est donc plus de savoir si l'on fera partie d'une organisation, mais à quelle organisation l'on appartiendra.

Au Canada trois sortes de syndicats ouvrent leurs portes au travailleur et l'invitent à y entrer. Quel seuil va franchir l'ouvrier canadien français? Sera-t-il international, national ou national-catholique?

Il importe de bien faire son choix. Le désir de servir l'ouvrier a présidé à la naissance de chaque organisation. L'ouvrier cependant devra choisir selon sa mentalité et l'idéal qu'il poursuit.

Disons franchement que seul le syndicat catholique et national convient tout à fait à l'ouvrier canadien français. Cet ouvrier ne respire à l'aise que l'air de chez lui et l'air qu'il a toujours respiré est catholique et... pas international. Sa force dans le passé fut l'attachement à sa foi et au sol canadien. Tout ce qui le déracine met sa vie en danger.

Le syndicat catholique existe. Comme les blés il a germé dans le silence.

Officiellement ignoré jusqu'en ces derniers temps,¹ il s'est manifesté aux Trois-Rivières, l'été dernier, comme

¹ A la Conférence industrielle nationale, convoquée à Ottawa par le gouvernement du Canada en septembre 1919.

une puissance d'ordre et d'harmonie. Tous ont admiré alors la manière d'agir de l'ouvrier canadien français, la sûreté de ses démarches, la maturité de ses jugements, la dignité de ses discussions.

De tous côtés on s'est intéressé au mouvement nouveau, les uns lui apportant leur sympathique encouragement, d'autres... mais pourquoi parler des autres? Ils sont la brise qui affermit le blé sur sa tige. Et pendant que l'on discute autour des blés, les blés dans le silence continuent de lever.

Regardez les champs : Chicoutimi, Québec, les Trois-Rivières, Montréal... , comme toujours les blés canadiens promettent de riches et abondantes moissons.

C'est une opinion assez répandue, même parmi les catholiques, que le syndicat ouvrier est une organisation purement économique. Il s'agit, dit-on, de travail plus ou moins prolongé, de salaire plus ou moins élevé. Pourquoi y mêler les questions toujours brûlantes de religion et de race?

L'Église, par sa voix la plus autorisée enseigne que « la question sociale et les controverses qui s'y rattachent relativement à la nature et à la durée du travail, à la fixation du salaire, à la grève, ne sont pas purement économiques, et susceptibles, dès lors, d'être résolues en dehors de l'autorité de l'Église, attendu que bien au contraire, et en toute vérité, la question sociale est avant tout une question morale et religieuse, et que, pour ce motif, il faut surtout la résoudre d'après les règles de la morale et le jugement de la religion ». Ces paroles sont de Pie X et de Léon XIII. Un catholique n'est pas libre de penser autrement.

Le malaise sérieux dont souffre la société a des causes profondes : la révolte contre l'autorité divine, le mépris des principes éternels.

Une fois encore Dieu veut amener les peuples à comprendre cette vérité plus vieille que le monde : Si Dieu ne bâtit pas la maison, c'est en vain que les hommes y travaillent; si le Seigneur ne garde pas la cité, en vain la sentinelle veille à ses portes. (Ps. 126).

Les relations sociales pour être harmonieuses doivent être fondées sur la justice et la charité, qui, elles-mêmes, reposent sur Dieu, leur inébranlable fondement. L'ignorance de cette vérité a conduit la société au bouleversement et aux luttes dont on ne voit pas l'issue.

Trop de patrons ont pensé que la force et la puissance sont le droit et ont voulu s'en servir pour anéantir les justes revendications de leurs employés. L'ouvrier à son tour se découvre une force qui peut être irrésistible et il veut en user lui aussi pour dominer.

Le patron débordé par un mouvement qu'il n'a pas su prévoir, par une vague qu'il aurait pu endiguer avec un grain de cette sagesse qu'il a méprisée, cherche partout au monde un coin du pays où ses droits seront respectés.

Ainsi toujours dans l'histoire on voit comme une sorte de vengeance des principes violés.

Mais le même chemin conduit au même terme. Si l'ouvrier pratique ce qu'il reproche au patron et prend le parti de la force contre le droit, sur lui aussi les principes violés un jour se vengeront. Et la guerre sans cesse recommencera.

Pourtant le patron et l'ouvrier sont des frères nés pour s'entendre et s'entr'aider. Le capital devient inutile sans la main d'œuvre; d'autre part il ne serait pas sage de mettre de côté l'habileté et le capital du patron.

Le bon patron et le bon ouvrier font un mariage admirable pour le bien de chacun et le bien général.

En dehors de l'organisation catholique, avez-vous entendu proclamer ces principes de justice et de charité, cette bonne entente d'où dépend le bonheur de la société?

Le syndicat catholique, plus sûrement que tout autre, tient à fournir à chacun de ses membres « les moyens propres à lui faire atteindre, par la voie la plus commode et la plus courte, le but qu'il se propose et qui consiste dans l'accroissement le plus grand possible des biens du corps, de l'esprit, de la fortune. » (Léon XIII, Encycl. *Rerum novarum*).

Il ne s'arrête pas là. Il se rappelle que « même dans l'ordre des choses temporelles le chrétien n'a pas le droit de mettre au second rang les intérêts surnaturels ». (Pie X, Encycl. *Singulari quadam*).

Le catholique l'est partout et toujours. Il ne peut pas être le bon disciple du Christ à l'église et dans l'intimité de sa vie privée et laisser ses convictions religieuses à la porte des salles où il discute des intérêts de sa profession. « Notre religion, disait avec raison M. Serrarens, vaut plus qu'un paletot qu'on ne met qu'une fois la semaine pour aller à la messe. On est catholique tout à fait ou pas du tout ».¹

Le catholique ne peut se laisser dire : « Il faut en entrant ici laisser vos drapeaux religieux ». Non, la religion est une trop noble dame pour qu'on la puisse jamais laisser à la porte.

La neutralité religieuse est toujours dangereuse. Elle conduit à l'indifférence religieuse. Du reste, a-t-on jamais vu une organisation réellement neutre? Au cours de la discussion les principes arrivent. A chaque convention ouvrière tenue au Canada on a traité de questions morales

¹ Conférence donnée à la salle du Cercle paroissial du Saint-Enfant-Jésus, le 7 décembre 1919.

touchant l'éducation, la famille. Et la plupart du temps les principes énonçés ne peuvent convenir à des catholiques.

Le syndicat catholique entretient chez l'ouvrier la vraie notion du travail. Il en fait voir la nécessité, le rôle, les joies et les récompenses. Pour l'homme tenu de gagner son pain à la sueur de son front, c'est un élément de bonheur que de comprendre la grandeur, la beauté et la valeur surnaturelle du travail. Le travail est moins pénible s'il est accepté avec amour, comme un devoir dont l'accomplissement est riche de promesses.

Dans l'exécution du travail quotidien il y a des devoirs et des droits. Nul autant que l'Église ne possède la science du droit et du devoir. Elle l'a apprise de son fondateur. Il est la source de tout droit et le terme de tout devoir.

Ajoutons qu'on ne trouvera nulle part au monde l'internationalisme humiliant que nous subissons au Canada. Ailleurs les chefs ouvriers des différentes nations s'entendent pour la défense d'intérêts communs. Mais jamais l'ouvrier français ne consentirait à recevoir des ordres des chefs ouvriers anglais, italiens ou allemands, pas plus que ceux-ci en voudraient recevoir des chefs ouvriers français. Chez nous depuis assez longtemps on a fait disparaître ces scrupules de dignité nationale. Qui ne sait que les ouvriers canadiens appartenant aux unions internationales ne peuvent, en temps de grève, recevoir de bénéfices à moins que la grève ait été approuvée par le bureau central dont le siège est aux États-Unis.

Plus que cela : combien de ces grèves, nées dans les états voisins et mises à mort aux mêmes endroits, n'ont apporté à l'ouvrier canadien que le dégoût d'avoir été trompé avec la misère ou la gêne qui suit toujours le chômage un peu prolongé ?

L'ouvrier canadien français est intelligent, on l'admet généralement. Il comprend vite et ses doigts exécutent facilement ce qu'il a compris. Pourquoi alors en face de l'étranger se déclarer incapable de régler ses propres affaires? La fierté nationale s'oppose à ces humiliations.

Il faut bien se rappeler aussi que l'honneur ne suffit pas aux chefs que nous nous donnons.

Les chiffres ont ici quelque éloquence. Chaque année les syndicats internationaux du Canada envoient à leurs maîtres aux États-Unis, tout près de un million et demi de dollars. Il nous revient en bénéfices en maladie, au décès ou en cas de chômage, environ \$400,000. On dépense en frais d'organisation au Canada \$200,000. Au delà de \$800,000 ne reviennent jamais. Sommes-nous donc si riches que nous puissions faire de tels cadeaux à nos richissimes voisins?

Le syndicat national assurera l'indépendance économique de l'ouvrier canadien français en lui laissant ses deniers qu'il administrera au meilleur de ses intérêts. Quels avantages l'ouvrier pourrait tirer des sommes qu'il envoie là-bas si elles se changeaient ici en pensions de vieillesse, aide en maladie, sanatorium pour tuberculeux?

Ne parlons pas de cette exploitation étrangère à laquelle ont souvent servi les unions internationales; de ces grèves déclarées sous l'impulsion secrète de patrons qui voulaient écouler à l'extérieur l'abondance de leur marchandise. Ne nous arrêtons pas non plus, pour le moment, à examiner les constitutions de mentalité et d'aspirations souvent différentes des nôtres.

Mais puisque nous sommes en pays d'action française, remarquons quelle force possède le syndicat catholique et national pour la conservation ou la restauration de la langue française. Le langage de l'ouvrier ordinairement bien

français à son foyer devient tout autre à l'usine. C'est un mélange de termes anglais et français fort difficile à comprendre. A cela rien d'étonnant. Dans les conditions actuelles le contraire surprendrait plutôt. Aucune influence française ne vient contrebalancer l'effet du milieu anglais qui agit constamment sur la formation du vocabulaire professionnel.

Au syndicat catholique et national, discussions, délibérations, correspondance, relations avec les patrons, tout se fait dans la langue maternelle des ouvriers. Peu à peu les appellations bien françaises, si belles sur nos lèvres faites pour les prononcer, remplaceront celles qui le sont moins ou pas du tout.

Quand le syndicat aura atteint son plein développement, ce qui ne tardera guère, il sera en mesure de faire respecter sa langue par les municipalités et les gouvernements.

Le syndicat catholique et national répond donc aux meilleures traditions du Canada français. Il harmonise ce qui a fait sa force dans le passé : l'union du prêtre et de l'ouvrier. Il sauvegarde l'homogénéité du peuple canadien-français, constitué du double élément français et catholique. Il répond enfin au tempérament de l'ouvrier de chez nous, fidèle au travail, respectueux de l'autorité, soucieux de vivre en paix et bonne entente avec ses patrons.

M. Serrarens disait l'autre jour : « Ce que nous avons construit, nous l'avons bâti dans le style hollandais ». Bâtittons, nous aussi, dans un style qui nous soit propre, le style catholique, canadien et français.

L'abbé Edmond LACROIX.

AVEZ-VOUS PAYÉ VOTRE ABONNEMENT ?

NOUS AVEZ-VOUS TROUVÉ UN NOUVEL ABONNÉ ?

CHRONIQUE D'ART

Nous ne prétendons point signaler ici toutes les manifestations d'art de ces derniers mois ni dresser un catalogue des œuvres de nos artistes : nous réclavons le droit d'être incomplet.

* * *

Il s'est tenu, à l'automne, à la Galerie des Arts, une exposition importante dont nous ne sachions pas que nos revues et nos journaux français aient beaucoup parlé. Elle méritait, cependant, notre attention, du double point de vue artistique et national. Il s'agit des toiles et dessins qui remplissaient toutes les salles de la rue Sherbrooke, et qui doivent, avec huit cents autres, constituer un Musée de la Grande Guerre, à Ottawa.

Très probablement, ce projet a dû être porté à la connaissance du public avant cette année. Il passa sans doute inaperçu entre deux listes de « casualités ». Nous nous rappelons cependant avoir appris, il y a deux ans, le départ de MM. Cullen, Simpson et Russell pour le « front », en qualité d'illustrateurs; rien de plus. Or, il appert que l'entreprise avait une toute autre envergure : c'est l'introduction au catalogue de l'exposition en question qui nous le révèle.

Un comité fut formé¹ — à Londres ou à Ottawa, on ne sait — au sein du Bureau Canadien des Rapports de Guerre (*Canadian War Records Office*), à l'effet de constituer une collection de tableaux, où l'histoire aussi bien que

¹ Comité auquel lord Beaverbrooke ne fut pas étranger, paraît-il.

l'art aurait sa place marquée. Une somme considérable fut votée, dont une partie confiée à sir Edmund Walker, de Toronto, pour que celui-ci envoie sur les champs de bataille quelques artistes canadiens. Le catalogue ajoute qu'on eut, dès le début, l'intention d'abriter ces peintures décoratives dans quelque bâtiment d'un aspect architectural soigné, qui serait un cadre parfaitement adapté.¹

Les achats commencèrent sans doute à ce moment. Les choix se firent, en dehors de toute préoccupation d'école, « in the most catholic spirit ». De même, on encouragea beaucoup les artistes européens, anglais surtout et deux ou trois français ou belges, afin d'éviter de donner au Mémorial Canadien de la Guerre un « parochial character ». Le résultat, nous l'avons eu sous les yeux, pendant deux mois, et il ne manquait pas d'intérêt. Nous voudrions en dire un mot.

Nous remarquons d'abord qu'on ne s'en est pas tenu à la seule guerre de 1914. On a acquis un bon nombre de « early English paintings and engravings », ayant un rapport direct avec l'histoire du Canada, et qui enrichiront la magnifique collection des Archives.

Autour des grands panneaux de la dernière guerre gravitent beaucoup de portraits, portraits de généraux, portraits d'hommes d'État, portraits de V. C. (Victoria

¹ Ottawa, 5 février 1920.—Douze délégués représentant les quatre sociétés suivantes : Société Royale du Canada, Institut d'Architecture Royal du Canada, l'Académie Royale Canadienne et l'Institut d'Embellissement des villes du Canada, se sont réunis, ce matin, dans le bureau du Dr Arthur Doughty, archiviste du Dominion. Le but de la réunion était de discuter le projet d'élever un musée des trophées et souvenirs de guerre canadiens, au coût approximatif de deux millions, et de conseiller le gouvernement sur le site de ce monument historique. Il semble entendu que ce temple, qui sera au Canada ce que le Musée de l'Armée des Invalides est à la France, sera érigé à Ottawa, car le gouvernement du Canada ne permettrait pas son érection ailleurs.

Cross). J'ai dit qu'ils sont nombreux ; malheureusement, une demi-douzaine au plus ont de l'allure. Quelques-uns même sont désespérants de raideur ou de vulgarité.

Si nous examinons maintenant les grandes compositions, nous en trouvons d'uniquement historiques et d'autres de symboliques. Il faut en parler séparément. Les premières, de beaucoup les plus nombreuses, ont toutes les dimensions ; mais il en est de vraiment « colossales ». Dans cette catégorie entrent *La Prise de Vimy* et la *Seconde bataille d'Ypres* du Major Jack, le *Réponse du Canada* (une flotte sur la mer) du commandant Wilkinson, le *Poste d'artillerie canadienne* du lieutenant Lewis, les *Premiers gaz allemands* du canonnier Roberts, le *Débarquement de Champlain à Québec*, et le *Débarquement de la 1ère Division Canadienne à Saint-Nazaire* de Edgar Bundy, *Courcelette* du capitaine Weirter, les *Forestiers canadiens dans le parc de Windsor* ainsi que l'*Hôpital stationnaire canadien de Doullens* du professeur Moira, et même la *Cuisine de Willey*, par Anná Airy. Mais si, presque partout, le métier est sûr et la couleur agréable, aucun des artistes nommés, — sauf Moira, — ne semble distinguer entre la peinture de chevalet et la peinture décorative. Pourtant, le XIXe siècle a précisé cette différence, et il ne devrait plus être possible de couvrir un mur de la même manière après Puvis de Chavannes qu'avant lui. Le comité, qui ne cache pas son désir de s'inspirer du Panthéon de Paris, s'est-il rappelé que de tous les grands peintres dont les œuvres décorent cette église,¹ Puvis de Chavannes est le seul qui ait vraiment bien compris la peinture murale ? En tout cas, de tous nos peintres anglais, M. Moira seulement s'en est préoccupé. Son triptyque de *l'Hôpital de Doullens* tran-

¹ Lenepveu, Detaille, Laurens, Lévy, Humbert, Bonnat, Puvis de Chavannes.

che sur toutes les autres peintures dont nous parlons par des qualités proprement décoratives.

Il voisinait, à la Galerie des Arts, avec un *Courcelette*, qui sans doute intéressera toujours les survivants de cette terrible bataille, mais ne manquera pas de rebuter un artiste. Tout y est; mais cela tient plus de l'inventaire que du tableau. On ne peut se défendre de trouver quelque chose d'enfantin dans cette manière de traiter la peinture d'histoire.

On se demandera aussi pourquoi il a fallu tant de toile pour immortaliser le souvenir de la *Cuisine de Willey*? Un tableautin aurait certainement suffi. Cette réserve faite, il reste que le peintre a une manière très large et que plusieurs morceaux de sa composition retiennent l'attention.

L'attention est encore retenue, mais violemment, par deux autres toiles, les plus *avancées* de la collection, acquises en vertu de ce « catholic spirit » que nous avons signalé. L'une a des parentés avec le cubisme. Ce sont des masses non dégrossies, agencées de façon à représenter un *Poste d'artillerie canadienne*. Il n'y a là aucun charme. L'autre est une immense estampe japonaise, où des monstres, noirs ou rouges, *spahis* et *khakis*, se contorsionnent en faisant des grimaces. On ritait, si le titre ne nous avertissait qu'il s'agit de la première attaque des *Gaz allemands*.

En somme ce ne sont pas ces tableaux géants qui nous ont fait le plus de plaisir. Nos préférences vont plutôt à *la Patrouille de nuit* du lieutenant Julius Olssen (une vague superbe sous le clair de lune), à *l'Artillerie Canadienne en action*, du capitaine Kenneth Forbes, (où les quatre personnages me paraissent dessinés et peints à la perfection), et enfin à un paysage très poétique et très vibrant de Maurice Cullen, intitulé *Bumbing Area, Seaford*.

Que dire maintenant des deux grandes compositions symboliques qui occupaient les meilleures places de l'exposition? L'idée de *Sacrifice* ne manque pas de beauté; l'exécution est discutable. Une grande croix se dresse du haut en bas de ce tableau, au centre. Le Christ, dont nous apercevons les bras et une hanche, y est attaché et contemple le spectacle. Une bande horizontale occupe le milieu : on y voit des tranchées, des fils barbelés et des soldats. Une autre bande touche au cadre supérieur : elle est faite des écussons de nos neuf provinces. Enfin une troisième bande constitue le bas du tableau : ce sont *ceux de l'arrière*, enfants, femmes et vieillards, dans un champ de neige. Un je ne sais quoi nous empêche d'être ému devant cette chose compliquée : du moins, elle est chrétienne. En voici une autre, *Le Drapeau*, plus simple, mais païenne. Un socle de marbre noir, servant de base à un sphynx d'airain, dont on ne voit que les griffes, se dresse sur un ciel implacablement bleu. Entre les deux pattes du monstre, dort pour toujours, enroulé dans le drapeau du Canada, un pauvre petit khaki. En bas, deux groupes, composé de toutes les classes de la société. Quelques-unes des figures sont belles, d'autres ressemblent à des gravures de mode. Les sentiments de ces personnages paraissent très divers. Notre impression à nous se résume ainsi : c'est le désespoir muet devant le Moloch de la guerre.

Nous sera-t-il permis de rapprocher de ce froid symbole les grandes fresques qui ont été placées au Panthéon de la Guerre, à Paris, en 1918, par Pierre Carrier-Belleuse, Auguste-François Gorguet et leurs dix-sept collaborateurs? Sans être parfaites, elles nous paraissent plus humaines. Voici un temple grec précédé d'un gigantesque escalier que domine une Victoire. Sur les degrés, trois mille héros,

trois mille portraits. Tout autour de la salle s'étend un double hémicycle surmonté d'un paysage très exact de la France du nord, de Calais à Belfort. Le long de cet hémicycle apparaissent des groupes de nations alliées, formés aussi de portraits, et massés, ici au pied d'un sarcophage, là, d'une statue. C'est comme un schéma de ce que sera plus tard le Musée de la Guerre, en France, dans ce pays débordant de héros et d'artistes, schéma déjà bien éloquent.

* * *

De ces œuvres de guerre, passons à une œuvre de paix que nous devons à un peintre de chez nous. Ce n'est pas ici le lieu de faire une biographie de M. Ozias Leduc; d'ailleurs il est l'ennemi-né du bruit et de la réclame : ce qui ne l'empêche pas d'être un de nos meilleurs artistes canadiens. Il vient de terminer, à l'église du Saint-Enfant-Jésus, une chapelle du Sacré-Cœur qui fait vraiment honneur à *notre* art. Elle est pieuse et pleine de pensée: c'est une œuvre mûrie. Aussi bien laissa-t-on le temps à l'artiste de réfléchir, de modifier, de perfectionner. Il n'eut pas à lutter avec la nécessité si fréquente d'avoir fini pour *telle* fête, date marquée d'avance pour la démolition des échafaudages... M. Leduc entra dans sa chapelle en automne 1917 : depuis le mois d'août il y songeait, multipliant les croquis, étudiant le symbolisme de la liturgie. Cette chapelle, dédiée au Sacré-Cœur, devait aussi servir aux baptêmes; le peintre choisit donc la *Rédemption* pour thème de sa décoration. Il avait à recouvrir une grande surface quadrilatérale au-dessus de l'autel; une autre plus capricieuse, au-dessus d'une grande porte voûtée en anse-de-panier, et deux demi-coupoles, dont l'une destinée à recevoir les fonts baptismaux. Voici à quelle solution il s'arrêta. Divisant les murs en deux bandes horizontales à

peu près d'égales dimensions, il couvrit celle du bas d'une draperie stylisée qui entoure la chapelle. Dans le haut, par conséquent plus près de la lumière qui tombe du plafond, se déroulent quatre scènes, ayant entre elles une liaison étroite. A gauche de la porte, on voit Adam et Ève sous le coup de la malédiction de Dieu; à droite, la Vierge Immaculée, qui seule ne participera pas à leur péché. Au-dessus de la porte, la Gloire de Jéhovah d'où se détachent huit anges dont l'un chasse du Paradis terrestre nos premiers parents, et un autre se prosterne devant Marie, reine du ciel. Cette composition s'équilibre parfaitement et se pose, avec un grand charme, sur le fond de feuillage d'une forêt.

Dans une des demi-coupoles, sur fond d'or quadrillé, on voit, au-dessus des fonts baptismaux, le Baptême de Jésus par Jean-Baptiste, et deux anges de chaque côté. En bas, quatre emblèmes : un cerf courant, image du néophyte désireux du baptême; un lis auréolé, symbole de la pureté que procure le sacrement; une comète et des étoiles, par quoi est marquée la diffusion de la grâce; et une pyramide, signe de la stabilité dans le bien. A l'autre extrémité de la chapelle, un magnifique Christ en croix se dresse, également sur l'or, entre les deux larrons et deux anges admirables d'expression. Les symboles qui accompagnent cette scène sont l'arbre et le serpent, c'est-à-dire le péché cause de la Rédemption; des vêtements tirés au sort : l'humiliation de Jésus; un cœur et une couronne d'épines : la souffrance; enfin le calice : la consommation et le rachat. Sous l'arc des deux coupoles, apparaissent les signes du zodiaque, car le temps, comme le reste, appartient à Dieu. Ils relient le panneau du Péché originel à celui du Sacré-Cœur.

Ce sujet a été traité d'une manière bien personnelle et bien neuve. Rien ici de l'imagerie insignifiante. L'ar-

tiste a placé au centre l'Arbre de Vie dont les racines en bas et les branches en haut débordent sur le cadre. Groupés autour de l'Arbre, huit anges, — huit étant le nombre mystique de la Rédemption, — portent les attributs de la Passion. Devant eux s'avance Jésus, les bras tendus, légèrement penché vers nous, tandis que son cœur éclaire discrètement sa poitrine. Des deux côtés de ce groupe se trouvent deux paysages, celui-ci représentant le travail de la ville et celui-là le travail des champs. Ils nous rappellent que le Péché nous a valu le *travail* à la sueur de nos fronts, mais aussi que le Sacré-Cœur l'a allégé par de divines promesses.

Au-dessous est l'autel, décoré d'une statue de marbre et de deux panneaux étroits, en hauteur, où l'on admire deux exquises figures : le Bon Pasteur et le Christ à la fraction du pain. Les fonts baptismaux, finement sculptés dans le chêne, sont l'œuvre de M. Elzéar Soucy. Leurs lignes élégantes, couronnées d'un angelot porteur du flambeau de la foi, s'harmonisent parfaitement par leur couleur et leur dimension, au reste de la chapelle.

Ainsi ce sanctuaire sera pour nous désormais non seulement un lieu de prière, mais encore un pèlerinage d'art. Une exposition passagère, reflet d'une guerre grandiose mais atroce, peut retenir notre attention; rien n'égalera cependant le plaisir de venir s'asseoir en silence devant les fresques de notre ami Leduc. Nous y trouverons chaque jour une pensée plus profonde, une plus haute noblesse, une couleur plus chaude et plus discrètement voilée. Bref, nous nous féliciterons de posséder un artiste et une œuvre de cette qualité.¹

Olivier MAURALT, p. s. s.

¹ Dans l'église, l'artiste a aussi décoré les trois autels et la chaire. De plus, les quatre panneaux des pendentifs de la coupole sont de lui.

A TRAVERS LA VIE COURANTE

Menus bilingues

Une simple note ajoutée à notre dernière chronique, alors que nous en corrigions les épreuves, a signalé brièvement la victoire remportée au Château Frontenac.

Cette victoire est importante. Elle a été difficile à obtenir. Le cas paraissait même si désespéré que des députés se sont refusés à faire les démarches qu'on leur demandait, assurés qu'ils étaient de leur insuccès. Heureusement, à défaut de députés, il s'est trouvé des simples avocats et des voyageurs. Qu'ils se réjouissent de leur triomphe! Déjà d'autres s'annoncent, conséquence de celui-ci. Le *Viger* s'apprête à donner bientôt, lui aussi, des menus bilingues. Et les trains du Pacifique. Et les bateaux de la *Canadian Steamship*.

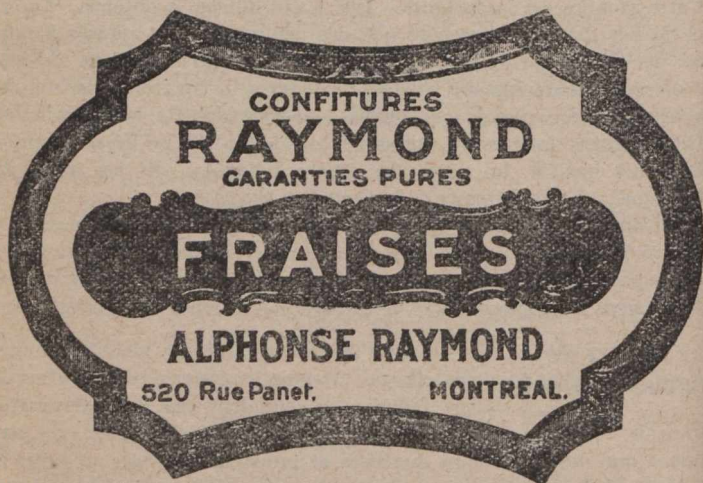
Continuons donc à mener le bon combat, à réclamer complète justice pour notre langue chaque fois que l'occasion s'en présente. Agissons fièrement, non en parias qui quémandent une faveur, mais en citoyens libres, possesseurs de droits qu'ils entendent faire respecter.

Jeux de cartes français

Voici qu'une autre initiative vient couronner nos efforts. Depuis longtemps bon nombre de nos familles demandaient des jeux de cartes français. Elles se plaignaient avec raison que ceux en usage ne portaient que des indications anglaises et propageaient ainsi au foyer le mépris ou l'oubli de notre langue. J'ai reproduit moi-même, en novembre dernier, les justes observations d'un lecteur de l'*Action française* à ce sujet. Elles ont été en partie entendues. La compagnie Fortier de Montréal a publié récemment deux jeux de cartes: le Jacques-Cartier et le Champlain, qui portent au verso le nom et le portrait de ces personnages historiques. La face même de la carte cependant n'a pas été modifiée. On y voit encore les lettres K. Q. J. (King, Queen, Jack) pour désigner les rois, les reines et les valets. C'est une lacune. Nous espérons qu'elle disparaîtra à la prochaine édition. On devrait aussi ajouter sur le dos de la carte, comme le suggérait notre correspondant, quelques notes historiques concernant le personnage représenté. Ainsi nos héros plus connus deviendraient plus populaires. Le culte des grands morts est une force nationale. Il rattache aux traditions de la race. Il préserve des déracinements et des apostasies. Nous ne saurions trop l'inculquer dans les foyers.

*Étiquettes
diverses*

Mais revenons à notre langue. Et puisque les initiatives louables semblent vouloir monopoliser cette chronique, signalons celles de la maison Alphonse Raymond. Son chef n'a pas voulu suivre le courant défaitiste qui nous entraîne. Il a su rompre avec une pratique passée presque en loi dans l'industrie canadienne, il a foulé aux pieds ce misérable respect humain dont tant des nôtres sont les victimes. Et ses différents produits por-



tent des étiquettes françaises qui ont vraiment belle allure. La reproduction que nous donnons ici ne leur rendra probablement pas justice. Qu'on aille les voir. Elles se trouvent dans toutes les épiceries sur des bords de confitures, de sirop, de marinades, etc. La maison Raymond a-t-elle souffert de cette méthode? Il semble bien, au contraire, qu'elle en a profité. Pourquoi d'autres maisons ne suivraient-elles pas son exemple?

*Les progrès
d'un coiffeur*

Jusqu'aux coiffeurs enfin qui s'amendent! Je suis retourné, l'autre jour, chez ce brave homme, dont mes lecteurs ont déjà entendu parler, qui annonçait sur son enseigne, en belles lettres françaises, *salon de coiffure*, mais oubliait quelque peu sa langue à l'intérieur. La lecture de *l'Action française* — on a bien voulu me l'avouer — avait produit ses fruits.

Là où l'on voyait, en mars dernier, un avis unilingue, s'étale maintenant une belle pancarte bilingue. A côté du calendrier anglais, un autre, complètement français, est suspendu. Sur le banc, les journaux de chaque langue voisinent. Et le garçon sut me dire, quand la première chaise fut vide! « Votre tour, monsieur! » Vraiment ça m'a chatouillé le cœur! Et je n'ai pu m'empêcher d'en féliciter cordialement le patron.

Il y a une chose cependant — je veux être franc jusqu'au bout — qui m'a joliment taquiné. Au beau milieu de la salle, un parchemin encadré attirait les regards. Je n'y pus lire que deux mots, imprimés en gros caractères : *Union Shop*. Au-dessous un aigle étend ses ailes près d'un drapeau étoilé. L'emprise américaine sur notre pays! La sujétion de notre race à des chefs qui ne partagent ni nos croyances, ni nos aspirations! Le fait n'est-il pas assez grave pour que nous le déplorions? Tandis que des capitalistes étrangers s'emparent de notre vie économique, une organisation puissante, de même origine, enrégimente nos travailleurs dans ses rangs. Le capital et le travail : l'Américain une fois maître de ces deux forces, que nous restera-t-il? Un ouvrier, ancien partisan de l'Internationale, à qui les événements ont ouvert les yeux, vient de le faire remarquer dans un intéressant article de la *Vie nouvelle*: Le travail organisé est une force nationale perdue, aussi longtemps qu'il reçoit sa direction des États-Unis.

Un livre de comptabilité Encore une initiative, et j'ai fini. Celle-là, il y a longtemps que j'aurais dû en dire un mot. Le livre est là sur ma table depuis des mois, avec bien d'autres pièces. Chacune attend son tour. Les circonstances font que l'une passe avant l'autre. L'actualité guide le chroniqueur et parfois aussi un enchaînement de faits qui ne respecte pas les classements les mieux ordonnés. Qu'on me pardonne donc certains retards inévitables.

Mais cette fois l'ouvrage que les Frères du Sacré Cœur ont publié, en février 1919, sur la *Comptabilité*, ne perdra pas sa place. Il mérite plus qu'une brève mention. Dans la préface, les auteurs nous disent eux-mêmes leur but louable : « Ce sera apporter notre contribution au mouvement — nous devrions dire à la lutte — qui se fait actuellement en faveur de la langue française. Il faut bien l'avouer, l'enseignement de la comptabilité, donné presque exclusivement en anglais dans les écoles de notre Province, a certainement nui à notre parler national, en contribuant sa trop large part d'anglicismes : la source la plus

féconde des anglicismes n'est-elle pas l'ignorance des expressions ou tournures françaises? Puis, qui n'a entendu dire que l'anglais est la langue du commerce, que le français se prête mal aux exigences des affaires, surtout à la comptabilité? Cette opinion aussi doit être mise au compte de l'ignorance : il suffit d'un examen, même superficiel, d'une méthode française de tenue des livres pour s'en convaincre. Le français est, pour le moins, aussi précis, aussi concis que l'anglais sous tous les rapports, et par conséquent dans le langage des affaires. Il y a donc de solides raisons d'apprendre la tenue des livres en français. »

Un simple coup d'œil jeté sur les cent cinquante-quatre pages de ce manuel nous convainc de son utilité. Il comble une lacune de notre enseignement, il aide à combattre une des graves erreurs dont se sont rendus coupables plusieurs de nos collègues commerciaux et que nous avons souvent dénoncée. Puisse-t-il être bien accueilli partout et contribuer à redonner à la comptabilité française le rang qu'elle mérite!

16 février 1920

Pierre HOMIER.

16e mille

Les Refrains de chez nous

1ère SÉRIE, 4e ÉDITION

 Format agrandi, têtes de page illustrées

L'unité, 10 sous (11 sous franco);
le cent, \$\$, le mille, \$70 (port en plus)

Cette quatrième édition, depuis si longtemps attendue, vient de paraître. Elle contient trente-deux pages de texte, d'un format agrandi, avec illustrations inédites, sous la jolie couverture dessinée par Ferland. Qu'on se hâte de donner les commandes au service de librairie de l'Action française.

LA VIE DE L'ACTION FRANÇAISE

NOS CONFÉRENCES — La liste de nos réunions se déroule avec un succès constant. A la Bibliothèque Saint-Sulpice, ce mois-ci, M. Antonio Perrault, poursuivant la série de nos conférences « universitaires », a traité du professeur d'université. C'est une étude considérable et qui s'ajoute logiquement à celles de Mgr Gauthier et de M. l'abbé Maurault, données dans les séances précédentes. Cette réunion était présidée par M. Henri Bourassa, qui a prononcé une allocution de haute portée sur l'influence doctrinale des universités. M. l'abbé Lionel Groulx présenta les deux orateurs et traita de l'œuvre et de l'esprit de l'*Action française*. Le mois prochain, un autre de nos collaborateurs, Henri d'Arles (M. l'abbé Beaudé) parlera de la culture française sous la présidence d'honneur de M. Georges Le Bidois, l'écrivain bien connu, professeur de littérature française à l'Université de Montréal.

Nos deux dernières conférences d'Ottawa seront données par M. l'abbé Olivier Maurault et M. Louis Durand, avocat. C'est M. Léon Lorrain qui a pris la dernière fois la parole dans cette série, que nous donnons d'accord avec l'Institut canadien-français d'Ottawa. Il a parlé des « trois anglicismes ». Présenté par M. Jules Tremblay, M. Lorrain a été remercié par M. Léon Gérin.

* * *

NOS PUBLICATIONS — Plusieurs études sont en préparation et doivent prochainement paraître, notamment l'*Au service de la Tradition française*, de M. Édouard Montpetit, les *Lendemain de conquête*, de M. l'abbé Groulx (texte des leçons données cet hiver à l'Université de Montréal par notre directeur), la *Vieille Maison*, le nouveau recueil de vers de Mlle Blanche Lamontagne, et le *Chez nos ancêtres* de M. l'abbé Groulx.

Nous devons cependant avertir nos amis que notre service de publications est gêné par la crise du papier, qui est devenue, dans le papier à volume, non seulement une crise de cherté, mais une crise de quantité. C'est tout un problème aujourd'hui, et souvent un problème de solution immédiate impossible, que de se procurer du papier à son goût, ou même des types ordinaires.

NOTRE COMITE — M. Hervé Roch ayant prié ses confrères de le relever de ses fonctions de membre de notre comité directeur, M. le Dr Joseph Gauvreau, premier secrétaire de la *Ligue des Droits du français*, a bien voulu accepter de remplacer M. Roch. Le comité se trouve ainsi composé : MM. les abbés Philippe Perrier et Lionel Groulx, MM. le Dr Joseph Gauvreau, Omer Héroux, Anatole Vanier, secrétaire, et Louis Hurtubise, trésorier.

* * *

PROPAGANDE ! — Propagande ! Propagande ! C'est le mot d'ordre que nous ne pouvons cesser de répéter et que nos amis devront partout répéter autour d'eux. Propagande de nos livres et de nos brochures, propagande de la revue surtout, puisqu'elle est le centre et le moteur de toute notre action. Que chacun de nos amis y mette la main et nous aurons bientôt ce millier d'abonnés nouveaux que notre administrateur réclame pour équilibrer le budget de la revue. Et que l'on ne s'arrête point aux abonnements, que l'on songe aussi à nos annonces !

Puis, il y a les conférences, les initiatives nouvelles. Dans toute la mesure où nous le pouvons, nous sommes toujours prêts à faciliter, à aider sur ce point l'action de nos amis.

* * *

ABONNEMENTS SPECIAUX — Qu'on n'oublie point nos abonnements spéciaux de \$5 et \$10. Le premier, on le sait, donne droit de recevoir, dès qu'elles paraissent, et sans demande spéciale, toutes les publications de l'*Action française* (sauf la revue) et le deuxième permet de recevoir, avec ces publications, les *canadiana* que distribue le service de librairie de l'*Action française*. Le grand avantage de ces abonnements, c'est d'épargner des frais de correspondance, de chèques et de mandat-poste. Toutes les publications nouvelles — jusqu'à épuisement du \$5 ou du \$10 — sont envoyées d'office aux abonnés. S'ils désirent deux, cinq ou dix exemplaires de l'une de ces publications, il leur suffit de jeter à la poste une carte postale.

* * *

LES PRIX — Nous prions les commissions scolaires, les directeurs d'écoles de ne pas oublier que le service de librairie de l'*Action française* tient à leur disposition toute une collection d'ouvrages fort intéressants.

Jean BEAUCHEMIN.

TRIBUNE DE NOS LECTEURS

UNE SOIRÉE D'ACTION FRANÇAISE

Le dimanche 25 janvier, avait lieu, au Jardin de l'Enfance, la soirée d'action française de l'École Saint-Jean-de-la-Croix. M. le curé J.-A. Préfontaine présidait, accompagné d'une quarantaine de prêtres et de religieux. L'auditoire, composé des parents des écoliers, était sympathique. Le programme, gracieux et minuscule comme les petits bonshommes qui ont défilé sur la scène, comportait les articles suivants :

- 1 — AUX PETITS ONTARIENS *R. P. Giguère, o. m. i.*
Chorale de l'École Saint-Jean-de-la-Croix
- 2 — ALLOCUTION DE M. GEORGES PREFONTAINE, président du Cercle
Saint-Jean-de-la-Croix (A. C. J. C.)
- 3 — PREMIERS COUPS D'AILLES
Avant-Garde Saint-Jean-de-la-Croix (A. C. J. C.)
- 4 — LE GRAND LUSTUKRU *Botrel*
Un groupe de chanteurs
- 5 — LES PETITS GRANDS HOMMES, *Saynète*
Avant-Garde Saint-Jean-de-la-Croix (A. C. J. C.)
- 6 — L'ACTION FRANÇAISE
Conférence par M. l'abbé Philippe Perrier,
curé du Saint-Enfant-Jésus
- 7 — SCENE DES ANCIENS CANADIENS *De Gaspé*
Anciens du Patronage Saint-Georges
- 8 — O CANADA Hymne National
Chanté par l'auditoire

Il est huit heures quand la séance commence. Sur le théâtre, apparaît la chorale de l'école qui attaque « Aux petits Ontariens », chant paru dans l'Almanach de la Langue française de 1917. Émus et recueillis, les enfants enlèvent de tout cœur le premier couplet de la populaire chansonnette. Un petit soliste reprend alors :

*Petits enfants, dans les bras de nos mères,
On nous apprit à regarder les cieux !
C'est en français que toutes nos prières
A l'Éternel allaient porter nos vœux !
Oui, le parler du beau pays de France
Avec le sang coula dans notre cœur !
Oui, le premier, il charma notre enfance
Et nous montra le chemin de l'honneur !*

Puis la chorale répète, pieuse et confiante, le refrain que nous connaissons :

*O Dieu de Jeanne d'Arc, protecteur de la France,
Sauvez le Canada, conservez à jamais,
Dans tous nos cœurs d'enfants, la foi et la vaillance,
Pour rester, malgré tout, Canadiens-français !*

Le chant est suivi de l'allocution du président du Cercle Saint-Jean-de-la-Croix de l'A. C. J. C., M. Georges Préfontaine, qui, de façon distinguée et heureuse, nous présente le conférencier, M. l'abbé Philippe Perrier, curé du Saint-Enfant-Jésus, et ami des jeunes. Après un mot d'hommage reconnaissant à l'adresse du vénéré conférencier, le jeune orateur dit ce qu'est l'Association de la Jeunesse catholique, sa composition, son idéal, et termine en parcourant à vol d'oiseau le champ d'action de l'A. C. J. C. où se balance, bercée par la brise, une moisson d'œuvres qui rayonnent sur tout le pays. Et le programme appelle les jeunes de l'Avant-Garde Saint-Jean-de-la-Croix de l'A. C. J. C. Ils viennent nous entretenir de la race française, de la statistique canadienne-française, de l'épargne et de l'importance de la presse catholique. L'auditoire, tenu en haleine par ces graves orateurs de douze à quinze ans, se repose en écoutant *Le Couteau* et la jolie chanson de Botrel, *Le Grand Lustukru*, qu'un poète d'occasion a canadienisée pour la circonstance. Une saynète inédite, *Les petits grands hommes*, nous fait passer un patriotique quart d'heure. La maîtrise des enfants et leur énergique débit provoquent à maintes reprises les applaudissements de l'auditoire qui vibre à l'unisson des petits patriotes.

M. l'abbé Perrier prend alors la parole. Le savant conférencier félicite cordialement *les petits grands hommes*, et il aborde son sujet, *l'action française*, que je résume de mémoire en n'en donnant malheureusement que les grandes lignes.

« Fondée en 1912 dans les conditions les plus modestes, la *Ligue des Droits du Français* est un centre d'action au service de la langue et des traditions françaises au Canada. Réchauffer l'amour de la langue ancestrale, fortifier notre volonté de la bien parler et défendre, raviver notre fierté d'être catholiques et français, nous rappeler souvent que nous sommes un peuple de frères : voilà l'admirable travail qu'accomplit la Ligue et auquel elle convie tous les cœurs bien nés. » L'orateur, à l'appui de son brillant exposé, cite des faits, des chiffres et des œuvres. Au passage, il touche à quelques-uns de nos travers, signale les intelligentes enquêtes poursuivies par la Ligue, loue ses heureuses initiatives et termine par un vigoureux appel à l'action patriotique, afin de servir, comme il convient, Sa Majesté la Langue française.

Pendant une heure, l'éloquent apôtre du français nous tient sous le charme de sa parole ardente, qui me rappelle la *Voix des Flots*, chanson d'Ives Le Stanc:

*Mais, qu'elle soit caressante
Ou provoque des sanglots,
Moi, j'aime la voix puissante,
La sublime voix des flots.
Plus que celle de la brise,
Ou des blés d'or frémissants
Elle me berce et me grise
De ses magnifiques accents.*

Le rideau, un instant baissé, se relève et la scène nous offre le spectacle d'un groupe de « veilleux » du bon vieux temps. C'est le soir et l'on cause chez le capitaine Saint-Luc. Il y a là réunis et fumant la pipe : le père José, le père Dumais, Fontaine, Dubé et M. de Saint-Luc. Les costumes sont de l'époque et les langues trottent, trottent. Le père José, charmant de naturel et de naïveté superstitieuse, raconte l'aventure arrivée à son défunt père dans la nuit qu'il a passée au milieu des sorciers de l'île d'Orléans. La légende, coupée de refrains, est attachante; Dumais, émérite « conteux » d'histoires, dit un voyage de lord Dorchester. La saynète, extraite des ouvrages de M. de Gaspé, se termine par une *chanson d'habitant*, finement rendue par Fontaine. Et la famille paroissiale amusée, reposée, plus attachée à la langue et aux traditions françaises, entonne d'une voix aimante et fière, l'hymne national, dernier écho d'une touchante et instructive soirée d'éducation.

LA LIGUE DES DROITS DU FRANÇAIS

RAPPORT ANNUEL

Nous avons l'habitude de publier le rapport annuel du secrétaire général de la *Ligue des Droits du français*. La tradition autant que le désir de communiquer à nos lecteurs ce bref résumé de notre activité nous invitent donc à ne pas déroger à nos habitudes. Il est bon toutefois de rappeler que ce rapport n'a pas la prétention de tout contenir, il n'y est pas fait mention, par exemple, de notre chronique « à travers la vie courante » où l'un de nos plus actifs collaborateurs, M. Pierre Homier, déploie une si utile activité. Il n'y est pas question non plus de la volumineuse correspondance de notre secrétariat, toujours inspirée, il va sans dire, de nos intérêts nationaux. Il arrive parfois que l'*Action française* ou quelques quotidiens publient une ou deux lettres de notre secrétariat général, ou même une correspondance, un dossier tout entier, nous supposons qu'il n'y a pas lieu d'y revenir, l'énumération en serait d'ailleurs trop monotone.

Voici le texte du rapport présenté par notre secrétaire général, M. Anatole Vanier, à la réunion annuelle de la *Ligue des Droits du français*, tenue le samedi 14 février :

En qualité de secrétaire-trésorier, M. Louis Hurtubise nous présentait l'an dernier et le rapport général du secrétaire et l'état de l'exercice financier de la Ligue des Droits du français. A-t-il trouvé qu'il centralisait trop de pouvoirs ? A-t-il voulu démocratiser plus profondément une association déjà décentralisatrice au point de n'avoir pas de président ? Je l'ignore. En tout cas il abandonna au cours de l'an dernier une partie de ses fonctions — celle qui relevait du secrétaire. Voilà comment j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui le rapport du très noble et vénérable secrétariat de notre Ligue.

* * *

Ceux qui nous connaissent peu ou qui nous connaissent mal, définissent notre œuvre : une institution qui défend les droits de la langue française. Et ils donnent à cette définition une portée restrictive, celle

qui convenait au début de notre mouvement. Mais notre association a grandi et s'est développée, comme tout organisme vivant, et il est temps de dire, je crois, que l'œuvre de la Ligue a plus d'envergure que cela. Sans doute nous croyons avec de Valera — qui s'y entend en survivance des petits peuples autant que Wilson, Lloyd George et tous les autres grands protecteurs des faibles — nous croyons à la puissance de la langue dans les problèmes politiques et diplomatiques, mais nous voyons dans les droits et les victoires de notre langue un moyen et non un but.

D'ailleurs ne juge-t-on pas une Ligue comme un arbre, à ses fruits ? Sans parler de son activité propre, la Ligue n'a-t-elle pas donné la vie à l'Almanach de la Langue française, à l'Action française, à la bibliothèque et aux conférences de l'Action française et enfin à un service spécial de librairie où les *Canadiana* joueront un rôle de premier ordre ?

Non, ne rétrécissons pas l'ampleur de notre action, disons plutôt pour rendre hommage à la vérité d'abord et à nous-mêmes ensuite, que la Ligue se propose de servir les intérêts généraux et supérieurs du peuple canadien-français, c'est-à-dire qu'elle veut développer et fortifier ses aspirations nationales, sa culture latine et française et ses institutions, au premier plan desquelles il faut placer ses lois. Et pour donner cet effort, elle fait de la langue son principal point d'appui.

Comprise ainsi notre action peut pousser partout de longues et puissantes racines et étendre au loin ses rameaux et son atmosphère, sans paraître forcer ses talents. Il me semble que nous aurions bien tort de choisir ailleurs une assiette instable quand nous pouvons construire pour demeurer, et pour avancer ensuite d'un pas sûr envers et contre les difficultés !

* * *

L'Almanach de la Langue française. — M. Hurtubise vous annonçait l'an dernier que le tirage de l'Almanach après avoir été de 10,000 et de 25,000 exemplaires, serait porté à 40,000 cette année. Nous avons tenu parole. Et, ce qui est mieux encore, nos prévisions n'eurent rien d'exagéré, puisque ce nombre considérable est presque entièrement écoulé.

Notre Ligue n'aurait-elle fait que ce travail de diffusion au service des intérêts français que son activité pourrait être qualifiée de féconde. Car, en effet, parcourez cette brochure et vous vous convainquez facilement de son opportune et précieuse propagande.

Vous avez dû constater vous-mêmes l'heureuse amélioration qui y fut apportée cette année. L'Almanach est plus vivant, il présente une plus grande variété de rubriques attrayantes, de notes joyeuses, de renseignements utiles, et je dirai même d'excellents coups de cravache.

L'*Action française*, tout en présentant à ses lecteurs les éloquents leçons de nos précurseurs, n'a pas opéré au point de vue matériel la brillante trouée de son frère aîné. En fillette bien élevée — nous pouvons bien parler ainsi de notre enfant — il lui convenait d'être châtiée, élégante et gracieuse. Mais ces qualités excluent la vigoureuse action extérieure d'un almanach au fort tirage.

Si toutefois cette élégance nous plaît, il ne faut pas oublier non plus qu'un peu de rondeur du côté du tirage ne gâterait rien, car notre revue ne fait pas ses frais. Avis en est par les présentes donné aux amis propagandistes !

Sans vouloir relever les noms de tous nos collaborateurs il est bon de rappeler ici quels sont ceux qui ont bien voulu se charger de faire revivre nos précurseurs et de tirer les grandes leçons de leur vie pour le plus grand avantage des vivants. Nous en profitons pour leur exprimer de nouveau notre vive reconnaissance. M. Édouard Montpetit présenta Errol Bouchette; M. l'abbé Olivier Maurault, Napoléon Bourassa; M. l'abbé Georges Courchesne, le Dr Labrie; M. Henri d'Arles, Ferdinand Gagnon; M. Antonio Perrault, Edmond de Nevers; M. Léon-Mercier Gouin, Pierre Bédard; M. l'abbé Philippe Perrier, Monseigneur Langevin; M. le chanoine Émile Chartier, Jérôme Chicoyne; le R. F. Marie-Victorin, l'abbé Léon Provencher; M. Arthur Letondal, Calixa Lavallée; M. Omer Héroux, Jules-Paul Tardivel; et un Acadien, le R. P. Lefebvre.

La bibliothèque de l'*Action française* et nos conférences, qui se poursuivent dans le moment avec éclat, disons-le à l'honneur des conférenciers, complètent l'activité déployée par la plume et la parole sous nos auspices, au bénéfice des intérêts français.

Au cours de 1919 la bibliothèque de l'*Action française* s'est enrichie de la « Déportation des Acadiens » d'Henri d'Arles, de la « Race supérieure » du R. P. Louis Lalande, de la « Valeur économique du français » de M. Léon Lorrain, de la « Défense de nos lois françaises » de M. Antonio Perrault, de « la Langue gardienne de la foi » et du « Canada apostolique » de M. Henri Bourassa, des « Œuvres » de Paul-Émile Lamarche, de « Si Dollard revenait », de la « Naissance d'une

Race » et des « Rapailages » de M. l'abbé Groulx. Nous aurons bientôt du même auteur : « Lendemain de conquête » et « Au service de la tradition française » de M. Édouard Montpetit.

Nous vendons également les brochures de l'Œuvre des tracts et nous distribuons celle de la Ligue de ralliement d'Amérique. Et afin de ne pas négliger les milieux anglophones nous avons édité à leur intention « *Do the French Canadians speak patois ?* »

En prenant la parole, l'an dernier, « pour la défense de nos lois françaises », M. Antonio Perrault conseilla à l'*Action française* de constituer une commission dont les membres se proposeraient surtout de surveiller du point de vue de l'esprit de nos lois françaises la législation du parlement fédéral et celle de la législature de Québec, de préparer les amendements jugés nécessaires à nos lois civiles, d'encourager nos hommes de loi à poursuivre les études juridiques et à multiplier les ouvrages de droit.

Nous n'avons pas encore formé ce comité, mais nous espérons pouvoir bientôt l'organiser. Un récent jugement de la cour suprême du Canada lui ouvre d'ailleurs, avant même qu'il n'existe, un nouveau champ d'action. Dans une cause où la compagnie *Colonial Real Estate* était appelante et la « communauté des sœurs de l'hôpital général de Montréal », intimée, le juge Mignault, appuyé par le juge Brodeur, fit une importante déclaration au cours des considérants de son jugement. Il déclara qu'il ne peut admettre que l'on règle un point de droit français en s'appuyant sur une décision prise dans une cause déjà jugée suivant la jurisprudence du droit anglais — « I would deprecate, on a question under the Quebec law, relying upon a decision... rendered according to the rules of the English law ».

Cette attitude des juges Mignault et Brodeur constitue pour le droit français du Québec un événement d'une haute importance. Mais pour en élargir encore les conséquences heureuses pour nous il faut de toute nécessité que cette façon de voir et de juger passe de la pensée de ces deux juges à la jurisprudence elle-même. Et pour y arriver il importe que les avocats du droit français commencent par suivre cette règle même dans les causes qui ne sont pas appelées à être entendues en dehors du Québec. On voit tout de suite l'immense travail qui attend notre futur comité légal dans ce seul domaine.

Je m'arrête ici, car le rapport du secrétaire général est déjà trop long. Qu'il me suffise de faire entendre une parole d'espoir. Les succès passés nous autorisent, ne vous semble-t-il pas, à fonder pour l'avenir les plus belles espérances, sans craindre les vains rêves. Des choses qui paraissaient jadis impossibles ne sont-elles pas maintenant courantes ! Toutes les *affaires*, comme on le dit avec emphase, se faisaient jadis en anglais et voici que les courtiers — et je parle ici des maisons anglaises de Toronto comme des maisons anglaises de Montréal — font maintenant une excellente propagande et possèdent de bons services français pour leurs clients canadiens-français. Sans doute nous n'avons pas été les seuls à nous agiter, d'autres l'ont fait avec et avant nous — comme le *Devoir*, par exemple, que je cite à cause des excellentes et constantes relations que nous avons avec lui, — mais nous n'avons pas été étrangers à la cause qui a produit ces changements. Il ne nous reste donc qu'à continuer. L'avenir est à nous, il suffit de vouloir !

Anatole VANIER.

PARTIE DOCUMENTAIRE

« THE LANGUAGE QUESTION », PAR MGR McNEIL

L'article suivant, dû à Mgr McNeil, archevêque de Toronto, a été publié dans le Canadian Courier du 14 février 1920, sous le titre The Language Question, avec ce double sous-titre : « Freedom of speech and Mutual Respect » Why not Teach Geography in French ?

In the course of his visit to Canada the Prince of Wales was one day the guest of the City of Montreal. In his speech at the civic luncheon His Royal Highness instanced cases in which British policy succeeded in reconciling racial differences and antagonisms within the Empire, and he went on to say :

"But what is the secret of the success of British policy in this respect? I can see that the secret in Canada is just the same as in Great Britain. It lies in freedom of speech, freedom of language, and mutual respect."

Not long ago I had occasion to discuss the language question of Ontario with an influential man of Quebec. He argued that even in the teaching of religion in the Separate Schools, there is not freedom of language. I replied that he must be misinformed, that no Regulation of the Department of Education had ever attempted to interfere with the lesson in religion, and that in a free country like ours whatever is not legally forbidden must be considered legally free. With a derisive smile he pointed to the judgment delivered by the Hon. Mr. Justice Masten in the Green Valley case, Feb., 1916, in which occurs the following paragraph :

« I find that the defendants (the school trustees) have allowed the use of French as the language of instruction and communication in the school in connection with the teaching of the catechism, and I find that such use has not been made permissible under the Regulations. »

We have a claim to be considered a patient people after having allowed this judgment to remain four years unmodified in the Law Reports. Officials of the Department of Education have frequently assured teachers and trustees that the language of religious instruction in the Separate Schools remains untouched by Regulation 17. This is one of the diminishing number of matters still left in the power of school trustees. The principle governing such cases seems to be that Departmental Regulations have reference to those subjects of study for which the Department prescribes text-books. Sleepless nights await the Minister who undertakes to prescribe the text-book to be used in the teaching of religion in the Separate Schools, or the language in which this lesson is to be imparted. There are difficulties in racially mixed schools, of course. There was a real difficulty in the Green Valley case; but the finding of Judge Masten does harm, and is not a correct inference from the law.

The Green Valley case was first tried in 1914. It came before the Appellate Division in 1915, when judgment was delivered by Hon. Mr. Justice Hodgins. He undertook to define in what precisely the trustees acted illegally, and the decision can be understood from the following :

« The breach of the Regulations which has taken place is the teaching of French either under clause 3 (1) or 4 (Regulation 17) without the fulfilment of the conditions embodied in them, and in a school not designated by the Minister as an English-French school. »

« Clause 15 of the Public School Regulations, if invoked under clause 2 Instruction 17, is inconsistent with the explicit condition of the two clauses first referred to. »

No reader unfamiliar with school administration can understand this decision without explanation. There are two Regulations in force touching the use of French in the schools of Ontario. The latest is No. 17, and is too long to be quoted here. It is quoted in full at the end of Mr. P. F. Morley's interesting book, *Bridging The Chasm*. The other is No. 15, as follows :

« In school sections where the French or the German language prevails, the trustees may, in addition to the course of study prescribed for public schools, require instruction to be given in Reading, Grammar, and Composition to such pupils as are directed by their parents or guardians to study either of those languages, and in all such cases the authorized text-books in French or German shall be used. But nothing herein contained shall be construed to mean that any of the text-books prescribed for Public Schools shall be set aside because of the use of authorized text-books in French or German. »

This Regulation (which I shall refer to as No. 15) was in force before No. 17 came into existence, and continues still in force. The essential difference between the two lies in the fact that, in the case of No. 15, the deciding authority is the Board of Trustees, while, in the case of No. 17, the deciding authority is the Minister of Education. No. 15 is affected in its application only to this extent by No. 17, that when the Minister designates any school as an English-French school, he thereby withdraws this school from the jurisdiction of the trustees, as far as the teaching and the use of French are concerned, and places it under Regulation 17. He has not done this in the case of all schools in which French is taught to French children. There are schools, both Public and Separate, operating under No. 15, and not under No. 17. The expression, « designated by the Minister as English-French, » thus becomes and is purely technical. It does not mean all schools in which French is legally taught to French children. It means only those schools placed by the Minister under No. 17. The schools

operating under No. 15 are not affected by No. 17, and those operating under No. 17 are withdrawn from No. 15. If all schools in which French is taught were placed under No. 17, then No. 15 would be a dead letter as far as French is concerned, and would remain in force only for German. In the Appellate case, the Judge assumes either that all schools in which French is legally taught have been actually placed under No. 17 or that No. 17 applies to them without any act of the Minister. Both suppositions are unfounded in fact, and we are in presence of bewildering confusion when we find Mr. McGregor Young, K.C., arguing, in the same case, on behalf of the Department of Education, that, as to No. 15, « it must be remembered that this particular school was never designated as English-French. » If he had said this of No. 17 there would be sense in his reminder. No such designation is required for operating under No. 15. As a matter of fact, the Department does not administer the schools in accordance with the arguments or the decision in this case. It is not in accord with fact to say that it « depends on the terms of Regulation 17 » whether No. 15 applies to Separate Schools or not, or that « unless and until there is a designation by the Minister the teaching of French cannot take place » in a school frequented by French children.

There is a disquieting divergence between the Regulations on this subject as interpreted by the Courts and as administered by the Department. In a matter so delicate as the regulation of a language spoken and cherished by more than two hundred thousand Canadians in Ontario, it increases the social friction to have laws construed in one sense by the Courts and in another sense by the responsible Minister. There is evident need of readjustment and the removal of ambiguities.

The assertion that « English must be the paramount medium of instruction and communication in all Ontario schools, » as the Appellate judgment has it, is not inconsistent with the claim that some subjects of study are so bound up with the everyday use of one's mother tongue that they ought to be taught in both languages in French-English schools. Prohibition of French as a language of communication in such cases is too much like an attempt to suppress a language. Geography is a subject of this kind. Proper names of places and geographical terms continually recur in conversation, and form an important part of any language. Following is a list of names and terms in both languages to illustrate the close connection there is between the study of geography and the knowledge of a language :

English.	French.
England.....	L'Angleterre
Scotland.....	L'Écosse
London.....	Londres
Leghorn.....	Livourne
Germany.....	L'Allemagne
Austria.....	L'Autriche
Spain.....	L'Espagne
Switzerland.....	La Suisse
Belgium.....	La Belgique
Antwerp.....	Anvers
South America.....	L'Amérique du Sud
United States.....	Les États-Unis
Three Rivers.....	Trois Rivières
Rocky Mountains.....	Montagnes Rocheuses
Water-shed.....	Versant
Water-ways.....	Cours d'eau
Canal lock.....	Écluse
Coast line.....	Littoral
Boundaries.....	Limites
Trade winds.....	Vents alizés
The tides.....	Les marées
The South of France.....	Le midi de la France

This list could easily be extended. A French child who learns geography only in English would be at a loss how to express such terms in French, or understand another who studied the subject in French. I have no means of knowing how far an amendment along this line would be accepted by either side; but I do know that the present state of tension is hurtful to Canada, and that it is the interest of both sides in the dispute to seek some *modus vivendi*. As a first step towards a solution, permission to teach geography in French seems to me consistent with the declared policy of the Department, and conducive to a better knowledge of French, an important factor in the culture and the prosperity of the Province. If we had the « mutual respect » which the Prince declared to be an essential element of national unity, the language problems could be solved with comparative ease.